



Visit us at
www.sky2net.net

Oran - Les avocats veulent investir le droit des affaires

La Tribune (Algiers)

ACTUALITÉS

6 Avril 2008

Publié sur le web le 7 Avril 2008

By Samir Ould Ali

Avec la mondialisation effrénée, le rôle de l'avocat ne se limite plus à défendre ses clients devant le juge mais aussi -et surtout- à les guider et à les conseiller pour, justement, leur éviter litiges et conflits : «L'avocat moderne n'est pas celui qui accompagne son client au tribunal, c'est celui qui lui évite d'y aller», n'ont cessé de répéter, hier, les participants au premier séminaire franco-algérien qui a eu lieu à l'hôtel Sheraton.

Organisé par l'association française des Avocats conseils d'entreprises (ACE), en partenariat avec le barreau et la Chambre de commerce et d'industrie d'Oran, le séminaire a eu pour but annoncé de sensibiliser les avocats et les chefs d'entreprise algériens à cette réalité que, désormais, rien ne doit se faire sans le «consentement» d'un avocat : «Nous voulons, explique le bâtonnier d'Oran, Me Ouahrani Houari, que les chefs d'entreprise algériens comprennent qu'ils doivent s'assurer le concours précieux de l'avocat conseil qui peut éviter bien des déconvenues, mais aussi qu'ils sachent qu'ils n'ont pas besoin de s'adresser à des cabinets étrangers. Ils doivent apprendre à faire confiance à leurs compatriotes.» Convaincu, à tort ou à raison, que les avocats algériens peuvent traiter d'égal à égal avec leurs confrères étrangers dans n'importe quelle affaire de droit des affaires, le bâtonnier d'Oran ne comprend pas que des entreprises algériennes prennent attache avec des juristes étrangers au lieu de s'adresser aux Algériens : «Comment voulez-vous prouver votre efficacité si aucune entreprise ne vous fait confiance ni ne vous donne la chance de la démontrer ?» interroge-t-il en citant le cas de Sonatrach qui, dans son litige avec l'espagnol Repsol, a préféré s'adresser à un cabinet anglais plutôt que de s'assurer le concours «d'avocats algériens capables et qui, ce qui n'est pas négligeable, ont à coeur l'intérêt du pays». Sur un autre registre, le bâtonnier d'Oran s'est interrogé sur le fait que, dans ses négociations avec l'Organisation mondiale du commerce, le ministère du Commerce n'ait pas fait appel aux avocats «bien que nous l'ayons saisi sur cette question. Nous ne le répéterons jamais assez, l'assistance juridique dans ce genre de tractations est cruciale».

Au-delà du rôle, il est vrai important, de l'avocat dans le monde des affaires, il est apparu au cours du séminaire d'hier que les avocats d'Oran (et d'Algérie ?) ne veulent plus rester en marge du marché du droit des affaires sous-tendu, notamment, par la signature des accords avec l'Union européenne et l'attendue adhésion à l'OMC : «Nous entendons avoir notre place dans ce marché qui se profile», a affirmé l'un des animateurs dans sa communication, en évoquant également les appétits que la situation financière florissante de



l'Algérie suscite à travers le monde. «Pour ce faire, a souligné l'une des participantes françaises, il faut réfléchir à notre rôle et à notre adaptation aux besoins par la formation.» Ce que confirme le bâtonnier d'Oran en indiquant que des cycles de formation seront prochainement assurés aux avocats pour une meilleure maîtrise du droit des affaires.

Copyright © 2008 La Tribune. Droits de reproduction et de diffusion réservés. Distribué par AllAfrica Global Media (allAfrica.com).

[Forex Plateforme Trading](#) - Investissez en ligne avec Forex !